Pass scolaire loisirs

2025 - 2026

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Pass Scolaire Loisirs est un **forfait annuel** destiné aux jeunes de **moins de 25 ans :**

- **scolarisés dans un établissement** reconnu par l'État, situé sur le territoire de communauté de communes **Pays du Mont-Blanc (CCPMB*)**
- **OU y habitant et scolarisés en dehors de ce territoire.**

Le Pass Scolaire Loisirs donne accès aux domaines skiables :

- ► Évasion Mont-Blanc (Les Contamines-Montjoie, Megève, Saint-Gervais et les Portes du Mont-Blanc)
- ► Les Houches / Saint-Gervais
- ► Les Portes du Mont-Blanc (Combloux, Cordon, Jaillet (Megève) et La Giettaz)
- ► Passy Plaine-Joux
- ► Praz-sur-Arly (Val d'Arly)
- ► Vallée de Chamonix
- ► Le Valléen.

À RETENIR

- **Tarif unique à 108 €**
- **Aucune réservation et achat du Pass Scolaire Loisirs après le 30 novembre 2025**

COMMENT OBTENIR LE PASS SCOLAIRE LOISIRS

1. RÉSERVATION en ligne sur ccpmb.fr

Compléter un formulaire par enfant après avoir créé un compte familial ou repris le compte de 2024/2025

PRÉVOIR : 1 certificat de scolarité, 1 pièce d'identité, 1 photo récente.

+ UNIQUEMENT pour les non scolarisés au Pays du Mont-Blanc : *avis d'imposition*
(+ livret de famille quand le nom de l'enfant n'est pas identique à celui du représentant légal indiqué sur l'avis d'imposition fourni.)

2. RETRAIT ET PAIEMENT aux points de vente des remontées mécaniques

Une fois l'e-mail de validation reçu*, se rendre au point de vente des remontées mécaniques indiqué dans le message :

- *Présenter le support de l'année précédente (si disponible)*
- *Payer 108 € pour retirer le Pass Scolaire Loisirs*

**Les remontées mécaniques commenceront à valider les demandes de réservation à partir du 25/10/2025*

CE QUI CHANGE CETTE ANNÉE :

Demande 100 % en ligne !
Plus besoin de passer en mairie
Une procédure simplifiée sur ccpmb.fr

DES QUESTIONS ?

pass-scolaire@ccpmb.fr

RAPPEL

- Le Pass est **personnel, non cessible.** En cas de fraude, amende de 5 fois le tarif adulte journalier.
- Pour skier sur certains domaines (Chamonix, Passy, Cordon...), il faudra **passer par les points de vente des remontées mécaniques pour retirer une contremarque.**
- Lors de vos sorties : pensez à prendre **le Pass, le justificatif d'achat, et une pièce d'identité ou à faire valider le Pass.**

**Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, St-Gervais, Sallanches*

©Service communication CCPMB - 20/09/2025